



Diffusion d'images sur le site Internet et les pages Facebook de l'Association ENTENTE NOTRE DAME DU MONT

Site internet : <https://entente-notredamedumont-marseille.fr>

Facebook GYM : <https://www.facebook.com/Entente-Notre-Dame-du-Mont-Section-GYM-1966011156756779>

Facebook Jujitsu : <https://www.facebook.com/JuJutsu-Entente-Notre-Dame-du-Mont-Marseille-1647382595501975/>



Site du Club



Page Ju-Jutsu



Page GYM

Le site internet et les pages Facebook ci-dessus sont des média numériques diffusant publiquement des informations concernant les activités sportives, culturelles et autres de l'Association ENTENTE NOTRE DAME DU MONT. Ils contiennent notamment des espaces proposant aux personnes consultant le site ou les pages Facebook de voir des images (photographies et/ou vidéos) relatives aux activités de l'association (sorties, fêtes, animations, etc.).

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos. Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite. Il ne peut en aucun cas être établi d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne. Dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit.

En complétant la fiche d'inscription, vous attestez avoir pris connaissance et avoir compris les informations ci-dessus et autoriser ou non, le ou les gestionnaires du site internet et des pages Facebook susmentionnés, à mettre en ligne et diffuser publiquement des images vous représentant ou représentant l'enfant mineur dont vous êtes le représentant légal.

Vous êtes également informé qu'en cas de diffusion sans autorisation de votre part, vous pouvez demander, par tous moyens, le retrait de l'image dont vous ne souhaitez pas ou plus la diffusion.

Le gestionnaire du site internet et des pages Facebook fera le nécessaire pour retirer au plus vite la ou les images concernées.

Les membres bénévoles du Conseil d'administration s'engagent évidemment à être bienveillants et à jouer un rôle de modérateur dans le choix des images diffusées.

Nous vous remercions pour votre confiance